



AVIS PUBLIC

Modification du plan d'urbanisme **Résumé du règlement numéro 664-1**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 110.3)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Le 27 avril 2016, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a demandé à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de modifier son schéma d'aménagement révisé afin d'y intégrer et de rendre applicable la cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ainsi que le cadre normatif afférent.

Subséquentement, le 13 février 2017 est entrée en vigueur le règlement numéro 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC.

En vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité doit adopter tout règlement de concordance pour tenir compte de la modification du schéma⁷⁴⁸, notamment un règlement pour modifier son plan d'urbanisme.

La Ville a donc adopté le règlement numéro 664-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 664 afin d'assurer la concordance au règlement numéro 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ».

Ce règlement modifie le plan d'urbanisme de la Ville afin de tenir compte de la présence de zones potentiellement exposées aux glissements de terrain localisés sur son territoire, plus particulièrement, à sa limite sud jouxtant les villes de Pincourt et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, et, pour contrer aux effets, d'intégrer un nouveau cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Le règlement numéro 664-1 est entré en vigueur le 11 septembre 2020 et toute personne intéressée peut le consulter à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 20 octobre 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière